



Projet Sportif Fédéral (PSF) 2020

Attribution des crédits

Destinataires :

Clubs

Pièces jointes : en ligne sur le site du CD

Échéance de réponse : **15 Avril 2020**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Malgré la grave crise COVID-19 que nous traversons tous, la FFBB et le CD22 poursuivent leur mission de soutien aux structures fédérales dans le cadre de la campagne 2020 des **crédits PSF – Actions**.

Cette note a pour objectif de vous soutenir et de vous accompagner dans l'élaboration des actions susceptibles d'intégrer le développement des pratiques fédérales et de bénéficier de crédits spécifiques.

Après une présentation des éléments de contexte, nous nous sommes attachés à vous présenter de manière synthétique :

- les critères réservés aux clubs,
- les modalités de dépôt des demandes de subvention,
- les modalités d'instruction des demandes,
- les liens susceptibles de mieux appréhender la démarche,
- le calendrier du projet.

Vous verrez que le timing est très court mais cette mobilisation doit vous permettre de vous **soutenir financièrement** dans le développement de nos pratiques à l'échelle des Ligues, des Comités et de vos associations sportives. D'ores et déjà, nous vous proposerons dès la semaine prochaine une téléconférence.

Des questions émergeront très certainement (et se posent encore à nous) mais nous mettons en place un dispositif pour y répondre dans les plus brefs délais.

Vous retrouverez les éléments complémentaires sur notre site du Comité : [cliquer ici](#).

ELEMENTS CONTEXTUELS

L'agence Nationale du Sport – ANS

Le groupement d'intérêt public « **Agence nationale du Sport** » repose sur plusieurs principes d'action :

- Construire un modèle partenarial entre l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements et les acteurs du monde économique,
- Renforcer la performance sportive, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,
- Mobiliser des moyens financiers au bénéfice du développement des activités physiques et sportives pour toutes et tous sur tous les territoires dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants d'ici 2024.

Pour parvenir au développement des pratiques et des objectifs définis, l'Agence Nationale du Sport s'appuie sur la mise en place de projets sportifs fédéraux (PSF)

Le Projet Sportif Fédéral - PSF

Le PSF consiste à décliner le projet de développement de la Fédération Française de Basket Ball sur le plan territorial.

Les orientations fédérales déclinées par J.P. Siutat d'ici 2024 permettent de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licences de la fédération. Ils vous ont d'ailleurs été présentés et déclinés lors de sa visite le 10 février dernier.

En 2020, l'accompagnement financier pour la Fédération au titre de la part territoriale s'élève à 1 870 000 € dont 748 500 € en direction des associations sportives.

Ainsi, les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques seront privilégiées, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap.

Les actions renforçant la lutte contre les dérives (discriminations, homophobie, radicalisation,...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques et sexuelles) feront également l'objet d'une attention particulière.

La part réservée aux clubs

Un des objectifs de la mise en place des PSF consiste à renforcer les liens entre les fédérations et leurs clubs, avec une volonté affichée de flécher davantage de crédits sur les clubs et d'aller ainsi au plus proche du pratiquant, sans toutefois négliger la nécessaire structuration dans les différents échelons territoriaux (Ligues et Comités) pour lesquels la fédération définira le rôle dans l'atteinte des objectifs de développement.

L'objectif partagé et affiché est de réserver au moins 50% de la part territoriale aux clubs à échéance 2024.

CRITERES CLUBS

Les CLUBS pourront déposer au total 5 fiches de demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS sur l'année civile 2020. Au maximum 1 fiche par thématique.

Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n°1 : Structuration du club comme outil de pérennisation ou de développement (outils de gestion, innovation, relation avec son environnement social et économique).
- Thématique n°2 : Organisation, par le club, d'évènements fédéraux.
- Thématique n°3 : Soutien aux clubs dans la création d'offres de pratiques compétitives proposées par la FFBB (5x5, 3x3) dans une démarche qualité répondant à la politique fédérale.

Axe 2 : Promotion du Sport Santé

- Thématique n°4 : Soutien aux clubs dans la création d'offres de pratiques non compétitives VxE proposées par la FFBB, dont le Basket Santé.

Axe 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Thématique n°5 : Soutien aux clubs dans leurs actions liées à la politique fédérale, en lien avec la mixité et la citoyenneté.

Pas de possibilité de déposer 2 fiches sur une même thématique

Un temps de visioconférence est programmé **le mardi 31 mars à 19h00** à la suite de vos premiers travaux et la création de votre compte (nous vous présenterons les modalités de connexion ultérieurement)

Ordre du jour :

- Rappel du calendrier
- Compléments d'informations relatifs au PSF
- Réponses aux dernières questions
- Recensement des actions
- Instruction des demandes
- ...

Afin de faciliter cette **visioconférence**,

nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire à l'aide du lien suivant :

[cliquer ici](#)

La procédure établie est la suivante (selon les détails dans le document PSF 2020-2024 en pièce jointe) :

DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTION

Ainsi, vous pourrez saisir **vos demandes de subventions** en ligne **jusqu'au mercredi 15 avril 2020** sur Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Afin de faciliter vos demandes, nous vous proposons de :

- prendre connaissance attentivement des documents (voir les 2 pièces jointes)
- recenser toutes vos questions par mail auxquelles nous nous engageons à y répondre sous 24h maximum

Vous devrez déposer vos demandes sur le numéro de la Ligue de Bretagne :

FFBasket - Bretagne – Projet Sportif Fédéral

Code : 997

Coordonnées Référent Opérationnel : referent-psf@bretagnebasketball.org

Téléphone : 06.31.36.36.29

INSTRUCTIONS

Les Ligues Régionales instruisent les dossiers de leurs clubs. Pour une répartition transparente et équitable, la FFBB a choisi de fonctionner avec un système de points. L'enveloppe globale sera divisée par le nombre total de points pour aboutir à la valeur dudit point. Avant de rentrer des valeurs sur Osiris les Ligues devront donc attendre de connaître la valeur dudit point qui sera communiquée par la FFBB (dès le retour de l'ensemble des dossiers au niveau national)

Tous les documents afférents sont regroupés sur eFFBB, dans un Espace Projet dédié :

<https://basketfrance.sharepoint.com/sites/extranet/PSF2020>

Des tutoriels « vidéo » sur l'utilisation du Compte Asso sont également disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Pour gagner du temps téléchargez vos documents et renseignements avant de commencer à remplir des demandes. Ils sont alors rentrés « une bonne fois pour toutes » et viennent s'incrémenter automatiquement sur chaque fiche. Attention une déconnection est prévue toutes les 30 minutes (même si on est actif en ligne !) Il faut donc vraiment enregistrer systématiquement. **Attention au navigateur : seuls Firefox et Chrome sont supportés par Compte Asso.**

LE PLANNING DES DIFFERENTS TEMPS :

- **Bureau Fédéral du 28 mars 2020** : Validation des forfaits des grilles d'évaluation
- **Jeudi 9 Avril 2020** : Réunion (17h30-20h00) de la Commission fédérale et des présidents des sous-commissions régionales
- **Du 15 avril au 15 mai 2020** : Évaluation des dossiers clubs par les Sous-Commissions régionales Évaluation des dossiers Comités et Ligues par la Commission fédérale
- **Bureau Fédéral du 20 mai 2020** : Version 1 des évaluations, présentée par la Commission fédérale
- **Du 20 mai au 15 juin 2020** : Ajustements des dossiers clubs, Comités et Ligues par la Commission fédérale
- **Bureau Fédéral du 19 juin 2020** : Validation de l'ensemble des montants attribués
- **Du 22 juin au 26 juin 2020** : Saisie des montants dans Osiris
- **30 juin 2020** : Retour des propositions des fédérations sur la liste des bénéficiaires et des montants associés
- **Juillet – septembre 2020** : Vérifications par l'Agence nationale du Sport Gestion des conventions annuelles et des états de paiement par les fédérations Paiement par l'Agence nationale du Sport et envoi des notifications (d'accord / de refus)

Nous nous tenons, bien évidemment, à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Contact : Eric BOIVENT – **Mail** : cd22basket@wanadoo.fr

Référence : 2020-03-26 - NOTE CD Projet Sportif Fédéral